

Annonce

CHAMPIONNATS DE FRANCE COUPLES

BENJAMINS, MINIMES, NOVICES 2026

COUPE de FRANCE D2 et COUPE de FRANCE Juniors

**Compétitions Nationales de Danse sur Glace ouvertes
aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace
organisées par**

le LYON SPORTS DE GLACE

du 20 au 22 mars 2026

à la patinoire BARABAN de LYON

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

et de la

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Patinoire Baraban

Patinoire couverte avec une piste de glace de **60** mètres x **30** mètres

Adresse : 52 rue Baraban – 69003 LYON

Tel : 04 72 35 92 69

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **du 27 au 31/01/2026**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)

						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 07374	N° compte 00020057601		Clé 18	Devise EUR	
Domiciliation CCM LYON PERRACHE						
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8073	7400	0200	5760	118
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A						
Domiciliation CCM LYON PERRACHE 5 COURS CHARLEMAGNE 69002 LYON ☎33437703910				Titulaire du compte (Account Owner) CLUB DES SPORTS DE GLACE DE LYON PATINOIRE CHARLEMAGNE 100 COURS CHARLEMAGNE 69002 LYON		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

DELEGUÉE TECHNIQUE DE LA COMPÉTITION

Annie MANCEAUX

Tél. : 06 83 21 30 43

Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER CSNDG

Renan MANCEAUX

Tel : 06 43 98 74 08

Mail : tresorier@csndg.org

RESPONSABLE ACCUEIL DES OFFICIELS

NOM : Béatrice LE MOLAIRE

Tel : 06 67 10 51 00

Mail : info@csgl.fr

RESPONSABLE ACCUEIL PATINEURS ET DIRIGEANTS

NOM : Maud DACQUIN

Tel : 06 12 10 23 58

Mail : info@csgl.fr

HOTEL OFFICIEL

NOM : CAMPANILE PRIME – LYON CENTRE GARE PART DIEU

Adresse : 31 rue Maurice FLANDIN 69003 Lyon

Tel : 04 72 36 31 00

OFFICE DE TOURISME

Office de Tourisme de LYON – Place Bellecour, 69002 Lyon – 04 72 77 69 69

www.lyon-france.com

2. REGLEMENTATION GENERALE

Se rapporter aux différentes communications éditées à cet effet sur le site de la Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace.

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles sur le site www.csndg.org.

3. CONTENU DES EPREUVES

Se référer au RSNDG édité sur le site www.csndg.org (règles 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.5)

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **100 euros par Couple**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.

Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le virement est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 30 € au titre des frais de dossier.

5. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Selon la procédure.

6. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Se référer à la communication n°383.

7. ENTRAINEMENTS

Il y aura des entraînements officiels le **Vendredi 20 mars** .

8. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 20 mars 2025 à 19 H (à confirmer)**

Hotel de Région – Région Auvergne Rhône-Alpes

101 Cours Charlemagne 69002 Lyon

9. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

10. MUSIQUE / ÉLEMENTS DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **du 2 au 6 Mars 2026**

via la plateforme ppc.csndg.org selon la com **385**.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse ppc.csndg.org, le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

A la 1^{ère} connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) titulaire d'une licence Compétition.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail **avant le 12 mars 2025** à : info@csgl.fr

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer

Du 12 au 17/03/2026 à : musiques@csndg.org

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **386**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

11. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

L'accréditation ne peut être fournie qu'en échange :

- Clé USB de Secours,
- Feuille de Contenu de Programme, si modifications de dernière minute.
- Tout document réclamé par le délégué technique.

12. ORDRE DE PASSAGE

Pour les entrainements du vendredi, l'ordre de passage sera celui publié sur le site www.csndg.org
Pour les entrainements du samedi (programmes libres) , groupes et ordre de passage en musique suivant le starting order du passage en compétition .

13. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.

L'application **SPORTITY** sera utilisée pour la publication des résultats (donc pas d'affichage papier).

14. CÉRÉMONIE DES RECOMPENSES

Tous les participants seront annoncés et récompensés.

15. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la Compétition ou l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

16. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur www.csndg.org quatre semaines environ avant le début de la compétition (rubrique Compétitions Nationales).

17. PROCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org et sur l'application SPORTITY. Donc pas d'affichage papier.

18. REUNION ET TABLE RONDE

Réunion Initiale : CF Livret d'accueil CFOA

Réunion préalable à la danse libre : CF Livret d'accueil CFOA

19. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la Compétition ou l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

